

DELIBERATION N° 94/11-02 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

*Monsieur REMY, Adjoint chargé du personnel, informe l'Assemblée que le poste d'agent du patrimoine de 2ème classe, resté vacant du fait de la mise à la retraite de Madame HAIRAYE-REMY Arlette nécessite une modification.*

*Compte-tenu des tâches qui se rattachent à ce poste, il conviendrait de transformer le poste d'agent du patrimoine de 2ème classe en poste d'agent d'entretien.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

- de modifier le tableau des effectifs en ce sens : en annulant le poste d'agent du patrimoine resté vacant,*
- les crédits nécessaires ont été prévus au budget supplémentaire 1994.*